

**COMMUNE DE
ST ERME OUTRE
ET RAMECOURT
(Aisne)**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
03 avril 2023

Date d'affichage :
03 avril 2023

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. THIRAUT Damien (Pouvoir à M. THIRAUT Alexis) - M. LECUYER Damien (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude)

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel - M. GOSSET Cyril

M THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**10-6-2023
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS -
MÉMOIRES
LOCALES**

Le Maire informe le conseil que suite à la réception du dossier de subvention, après étude de leur dossier et selon la délibération en date 01 juin 2017 stipulant que les associations non sportives bénéficient d'un forfait de 250 euros.

L'Association Mémoires Locales se voit attribuer une subvention de 250 euros.

Après étude et discussion, le conseil municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 250 euros à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet
le : **04 MAI 2023**
Envoyé en Préfecture le :

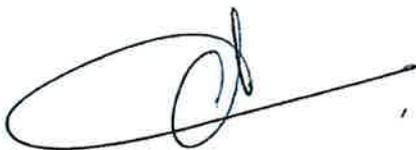
Alexis THIRAUT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.

Reçu en Préfecture le :

Identifiant de
télétransmission :

Alain NORMAND
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
002-210206512-20230413-10-6-2023-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023